



Le Billet de la FPIP

Fédération Professionnelle Indépendante de la Police

N°9
Janvier / Février / Mars 2007



S O M M A I R E

- P. 1** - Edito Philippe BITAULD
- P. 2** - Le mot du secrétaire général
Les gendarmes rient
- P. 3** - Rapport du C.O.R.
- P. 4** - Retraites
- P. 5** - Signe des temps
La balade des CRS
- P. 6** - Tombés sur la tête
- P. 7** - Horizon 2007
Veuve dans la panade
- P. 8** - IPM, des précisions
Prime exceptionnelle

Le billet de la FPIP Police et Sécurité Magazine

Directeur de la publication

Philippe BITAULD

Rédacteur en chef

Alain BENOIT

Comité de rédaction

Philippe BITAULD

Alain BENOIT

Patrice PUECH

Henri ROUSSELOT

Claude CAMERA

Jean-Luc MAUSY-PELISSOU

Dominique MAZIER

Michel CAILLOT

Christian MERCHAT

Conception - Réalisation

Patrice PUECH

IPNS

► 2007 une année formidable !



Après avoir exprimé à l'occasion des élections professionnelles de l'an dernier leurs « convictions », les policiers vont être appelés aux urnes au printemps.

Il s'agira - sans doute - dans le choix du candidat à la magistrature suprême de mettre en conformité sa condition de citoyen d'avec celle de gardien de la cité. Enfin ! C'est bien ainsi, en toute responsabilité, que cela doit se passer.

Les dangers permanents qui guettent, le délabrement des conditions de travail, les illusions dont le policier se nourrit ont peu pesé en 2006. Alors ! Pour 2007, je crains le pire.

Quel que soit le résultat, l'année 2007 sera nécessairement une année formidable ; Comme 2006 et les autres qui l'ont précédé...

Formidable ! Nous serons mieux défendus, mieux considérés, mieux rémunérés ; c'est certain. Pour vous en convaincre, il suffira de prendre connaissance des professions de foi des candidats avec la même approche que celle qui présida à vos choix de 2006.

Je souhaite à celles et ceux qui partagent la Haute idée que nous nous faisons de la fonction policière une heureuse année. Que 2007 vous conserve en bonne santé et consacre vos réussites professionnelles, c'est le vœu que je forme pour vous et vos familles.

Très amicalement

Philippe bitauld

Président de la F.P.I.P.

www.fpip-police.com
<http://fpip.forumactif.com>

139 rue des poissonniers - 75018 PARIS
Tél. 01 44 92 78 50 - Fax 01 44 92 78 59

Le mot du secrétaire général

Pour faire dans la coustume, je vais m'adonner à l'exercice établi des vœux pour la nouvelle année.

Toutefois, compte tenu du contexte dans lequel la police nationale aborde cette année 2007, je ne me limiterais pas aux formules consacrées qui me paraissent guère adaptées aux circonstances.

En effet, la satisfaction ambiante qui prédomine mérite une approche toute particulière des souhaits à formuler.

Tout d'abord, aux messages bien sympathiques adressés aux troupes par le Ministre de l'Intérieur et les différentes autorités de police qui mettent en avant tous leurs remerciements pour le travail accompli et les sacrifices

consentis, tout en demandant de redoubler d'efforts en 2007, la F.P.I.P. leur fait part de son intime conviction quant à la bonne perception par les personnels de cette reconnaissance.

Puis, me tournant vers les policiers, je n'ai constaté que bien-être dans leurs conditions de vie et de travail. Par conséquent, quels vœux pourrais-je leur présenter pour l'année nouvelle, si ce n'est que leur souhaiter une année 2007 aussi florissante que l'année 2006.

Ces vœux peuvent s'entendre comme le constat des récentes élections professionnelles où, plus particulièrement, les policiers du corps d'encadrement et d'application ont réussi le coup de force de plé-

bisciter la politique syndicale du blocage des salaires avec perte du pouvoir d'achat, de la pression de la culture du résultat, de la remise en cause du régime des retraites, de l'assommoir déontologique et des envolées disciplinaires.

Fallait le faire.

Sans parler des atteintes croissantes aux droits statutaires élémentaires dont fait fi la large majorité en privilégiant l'avènement d'un individualisme exacerbé répondant au mot d'ordre du « moi d'abord ».

En bref, quel que soit le prochain gouvernement à venir, il pourra sans crainte soumettre la police à un amaigrissement réformateur de son statut tant cette corpora-

tion a démontré sa capacité de soumission.

Mais, suis-je bête, cela n'intéresse pas car voilà que se profilent les premières CAP d'avancement et leur flot d'arrangements.

L'urgence est là, j'en termine donc en souhaitant à toutes et tous bonne chance, si ce n'est au tirage, il vous faudra tenter le grattage, bien qu'à ce titre les billets gagnants sont rares.

Alain BENOIT

Secrétaire général



La gendarmerie peut rire de nos majoritaires

Contrairement à nos collègues qui se contentent frileusement des miettes tombées de la table de nos très politiques, serviles et clientélistes organisations majoritaires, les gendarmes, qui n'ont personne à compromettre puisqu'ils se tiennent officiellement éloignés de la politique suivent un déroulement de carrière autrement ambitieux, un sous-officier se retrouvant cadre A en cours de carrière. Pour cela, la gendarmerie a élaboré un plan d'avancement autrement intéressant que les accords scélérats signés par qui on sait chez nous.

Le plan d'adaptation des grades aux responsabilités exercées (PAGRE) a pour objectif d'une part, de reconnaître à leur juste valeur les fonctions assumées par les sous-officiers et les officiers

de la gendarmerie nationale, et d'autre part, de renforcer l'encadrement des unités de gendarmerie. Le PAGRE prévoit notamment d'élargir l'accès "au choix", des sous-officiers dans le corps des officiers, 1/10 dans la gendarmerie, concrétisant ainsi la reconnaissance du niveau réel des responsabilités assumées.

La majeure partie des sous-officiers promus officiers dans ces conditions ont vocation à être maintenus à leur poste actuel. Ces officiers sont appelés à exercer des fonctions d'encadrement de contact : commandant de peloton en gendarmerie mobile (GM), commandant de brigade autonome, commandant de communauté de brigades, adjoint en compagnie de gendarmerie départemen-

tales (GD) ou en groupement. Un faible nombre d'entre eux accédera à des postes de commandement d'une compagnie de gendarmerie départementale ou d'un escadron de gendarmerie mobile. Ces officiers issus du recrutement au choix ne pourront concourir, dans la dominante "police judiciaire" (PJ), au commandement d'une section de recherches. Leur gestion sera assurée au niveau national et, comme celle des autres officiers de gendarmerie, sera plus individualisée grâce à la mise en place d'un dispositif d'entretiens individuels. Ainsi, le PAGRE permet de concevoir des types de parcours professionnels offrant des perspectives différentes selon l'origine des officiers. La population des officiers de gendarmerie continuera donc à mêler, dans un corps

unique, officiers issus des grandes écoles militaires, universitaires de haut niveau, sous-officiers recrutés sur concours et gradés recrutés au choix, permettant le maintien d'une grande diversité au sein du corps.

Vous êtes toujours contents d'avoir plébiscité vos syndicats majoritaires ?

Contentez-vous d'admirer vos jolies petites barrettes et votre maigre feuille de traitement, et surtout continuez de si bien voter.

Patrice PUECH

Secrétaire Général Adjoint

CONSEIL d'ORIENTATION des RETRAITES

Questions et orientations pour 2008 (Synthèse) Rapport remis le 11 janvier 2007

Les priorités qui s'en dégagent :

- La durée d'assurance requise pour une retraite à taux plein.
- En 2008, la durée d'assurance a été fixée à 40 annuités par la loi de 2003.
- A compter de 2009 et jusqu'en 2012, cette durée est portée à 41 annuités, à concurrence d'un trimestre supplémentaire par année., sauf modification du calendrier.
- Le principe de revalorisation des pensions sur les prix.
- Le montant total de pension égal à 85% du SMIC pour les personnes ayant eu une carrière complète rémunérée au SMIC.

Examen possible des points suivants en 2007-2008 :

- L'équilibre financier des régimes des retraites.
- L'emploi en général et l'emploi des séniors en particulier.
- L'égalité de traitement entre les cotisants.



TABLEAU DONNANT LES ELEMENTS UTILES

	Conseil d'orientation des retraites	Actions publiques et négociations collectives nationales	Union européenne
2006	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport sur les perspectives des régimes de retraite à l'horizon 2020 et 2050 (mars) - Colloque sur : <i>équité et solidarité entre les générations (novembre)</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - Adoption du plan d'action concerté sur l'emploi des séniors - Extension de l'accord interprofessionnel sur l'emploi des séniors - Lancement de la campagne de communication sur l'emploi des séniors - Loi de financement de la sécurité sociale pour 2007 et loi sur la participation : dispositions relatives à la mise en œuvre de la réforme des retraites par génération, dispositions législatives résultant du plan d'action concerté sur l'emploi des séniors - Négociation interprofessionnelle en cours sur la définition et la prise en compte de la pénibilité (article 12 de la loi du 21/08/03) : depuis février 2005 - Début des négociations AGIRC-ARRCO : examen à mi-parcours de l'accord de 2003 	
2007	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport sur les questions et orientations pour 2008 (janvier) - Rapport sur l'égalité entre hommes et femmes, les droits conjugaux et familiaux dans les régimes de retraite - <i>Approfondissement de certaines questions et orientations pour 2008</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - Conférence tripartite sur l'évolution du montant des pensions - <i>Colloque de la DARES sur l'emploi des séniors (1^{er} trimestre)</i> - Rapport du gouvernement sur la base notamment des travaux du Conseil d'orientation des retraites, retraçant l'évolution de la situation de l'emploi et de la situation financière des régimes (article 5 de la loi du 21/08/03) : avant le 01/01/2008 - Rapport du Comité de suivi du plan d'action concerté pour l'emploi des séniors 	<ul style="list-style-type: none"> - Bilan intermédiaire de la mise en œuvre des lignes directrices et des programmes nationaux de réforme (couvrant la période 2005 – 2008), dans le cadre de la stratégie de Lisbonne
2008	<ul style="list-style-type: none"> - Avis du Conseil d'orientation des retraites si le gouvernement décide de modifier le calendrier d'allongement de la durée d'assurance 	<ul style="list-style-type: none"> - Décision des pouvoirs publics sur le calendrier d'allongement de la durée d'assurance (article 5 de la loi du 21/08/03) : <ul style="list-style-type: none"> • Si calendrier maintenu (passage à 41 ans entre 2009 et 2012), aucun texte • Si calendrier modifié : décret après avis du COR et de la Commission de garantie des retraites (avant le 1/1/2009) - Négociations AGIRC – ARRCO : échéance de l'accord 2003 - Négociations UNEDIC 	<ul style="list-style-type: none"> - Etablissement de nouvelles lignes directrices et programmes nationaux de réforme pour la période 2009-2011 (été)

Retraites

Une possibilité provisoire de départ à la retraite avant 65 ans est insérée dans le projet de loi de finance de la sécurité sociale.

Le gouvernement a inséré un amendement à l'article 55 du PLFSS (Projet de Loi de Finance de la Sécurité Sociale) pour 2007 qui permettrait, de 2010 à 2014, des départs à la retraite négociés avant 65 ans. Cet amendement est destiné à permettre aux entreprises de bénéficier d'un délai pour s'adapter aux nouvelles règles de la mise à la retraite. Le statut « spécial » des policiers étant ce qu'il est appelé à devenir, gageons que nous aussi, camarades, nous pourrions entre 2010 et 2014 « profiter » de cette « possibilité provisoire de départ à la retraite avant 65 ans »...

Et puis encore...

Le Conseil d'orientation des retraites (COR) plaide pour un coup d'accélérateur à l'emploi des seniors...

Et pour vous préparer à ça, voici la vaseline !

Décret n° 2006-1718 du 23 décembre 2006 modifiant le décret n° 2003-1395 du 31 décembre 2003 fixant les modalités de mise en oeuvre de la réserve civile de la police nationale :

Et comme de bien entendu, abrogation de l'article 13 du décret de référence qui prévoyait :

“La durée des missions effectuées par le réserviste en vertu du contrat ne peut être inférieure à une journée ni supérieure à quatre-vingt-dix jours par an.”

Les “réservistes” vont donc maintenant pouvoir bosser à plein temps !

Et la prise en compte pour la retraite ?

Cette revendication de la FPIP n'en est que plus légitime et d'actualité !

En ce qui concerne le “libre choix” dont les policiers croient bénéficier, d'être ou pas intégré dans la réserve civile, il n'en n'est rien... Même si les “marchands de sommeil” qui vous endorment vous chantent le contraire !

Bien sûr, n'ont été rappelés jusqu'à présent que les personnels qui ont fait acte de volontariat. Pour des missions ponctuelles, ou régulières au regard de leur spécialité (formateurs ; moniteurs de tir ; et autres). Comme nous l'avons vu plus haut, dans la limite de 90 jours par an jusque là et “no limit” maintenant.

Effectivement, à l'heure de la retraite, les volontaires n'étant pas légion et les finances pour les payer étant ce qu'elles sont, les rappels sont restés pour l'heure parcelaires.

Pour tous les autres, même s'ils se disent non volontaires, ils restent tenus, à tout moment, de déférer à un rappel formulé par le ministre. Le décret n° 2003-1395 du 31 décembre 2003 stipule, en son deuxième article : « La réserve civile est constituée de fonctionnaires de la police nationale dégaugés de leur lien avec le service qui soit satisfont à l'obligation de disponibilité prévue à l'article 5 de la loi du 18 mars 2003 susvisée, soit se sont portés volontaires en application de l'article 6 de la même loi ». Il n'est pas écrit dans tout cela que les intéressés ont leur mot à dire.

DURA LEX SED LEX !

Certains pensent que ces rappels ne pourront intervenir que pour des événements d'importance... Pas si sûr ! Le décret n° 2006-1718 du 23 décembre 2006 nous dit, en son premier article : « Le ministre chargé de la sécurité intérieure peut faire appel à

des réservistes pour effectuer des missions de solidarité, de coopération internationale et des missions de police judiciaire ainsi que des tâches de soutien aux forces de sécurité intérieure à l'exception de celles de maintien et de rétablissement de l'ordre public. »

De là à ce qu'un jour on nous oblige, en retraite, à faire par an un minimum de jours de réserve (au prétexte de se maintenir “dans le coup”, par exemple), il n'y a peu être pas des kilomètres. A l'heure de la LOLF, c'est le moyen le plus souple et le moins coûteux (au strict sens budgétaire du sens) pour palier aux manques d'effectifs ici et là. Et puis... ça fait rentrer dans les moeurs du flicard qu'il peut travailler plus longtemps et ça l'habitue au fait qu'il devra un jour travailler, comme jusqu'à l'âge de 60 ans. Voire plus ? Ca se fait déjà ailleurs...

Et « que font LES syndicats » ?

LES syndicats, ceux qui, alternativement, se disputent la timbale du “majoritaire”, ben... ils disent « Amen » ! Moyennant de substantiels avantages personnels consentis à leurs cadres. Et la tendance n'est pas prête de s'inverser... puisse que jusque là, majoritairement, vous les avez plébiscité lors des nouvelles élections professionnelles !

Vous en voulez encore ?

Et bien, ne changez rien ! Continuez d'un côté à fustiger leurs actions et de l'autre à vous plier à leur racket syndical. Et puis, dans trois ans, vous leur signerez à nouveau un chèque en blanc en votant pour eux. ! Vous aurez alors avalé la réforme des retraites de 2008 et vous vous précipitez, tête baissée, dans celle

de 2012.

Quand finirez-vous par ouvrir les yeux et par admettre que vous sciez vous-même la branche sur laquelle vous êtes assis ?

Quand comprendrez-vous que la seule planche de salut qui vaille est celle que vous tend la FPIP ?

Tenus à des contraintes de service particulières, aux atteintes physiques et psychologiques inhérentes à leur métier, les policiers ne sont pas des fonctionnaires comme les autres, au sens privilégié sous-entendu par ce terme dénaturé. Aussi, la FPIP, seule contre tous, milite pour l'émergence d'une quatrième fonction publique, celle des métiers de la sécurité ; à l'instar des fonctions hospitalière et territoriale. Sans cela, point de salut et nous pouvons sans peine vous prédire ce qui vous attend : puisque la règle pour le départ à la retraite dans la fonction publique, va irrémédiablement s'aligner sur le privé, votre statut “dérogatoire” vous permettra de partir à 60 ans (mais à quel taux ?...). Si nécessaire, vous pourrez toujours poursuivre jusqu'à 65 ans et si l'administration le veut, jusqu'à cet âge avancé, elle vous rappellera au titre de la réserve civile.

RESAISISSEZ-VOUS !

*Dominique Mazier
Secrétaire régional adjoint
Haute-Normandie*

Signe des temps

2007 ne va certainement pas bouleverser les échanges sociaux entre les français, mais consacrera davantage la tendance à l'égoïsme, avatar lié à notre civilisation, évolution diront certains qui ont une vision étroite de l'avenir, régression pour les autres qui se méfient systématiquement de toute modification de mode de vie.

Sur le plan strict du constat, nos dernières élections n'ont pu que confirmer les orientations de nos collègues, échantillons de la société qui reflètent bien le positionnement de l'individu dans la société.

A l'occasion d'une visite dans une CRS, j'avais remarqué qu'une fois à bord du car, la grande majorité de nos jeunes collègues ont placé leur casque de walkman sur leurs oreilles et tiré de leur sac les consoles de jeu qui vont leur garantir une tranquillité à toute épreuve mais qui n'améliore pas les liens d'autant plus indispensables

dans notre profession où chacun a en charge sa sécurité et celle des autres, à commencer par celle des collègues.

Rien de bien grave dans le fait, mais en y regardant de plus près on se rend compte que dès l'enfance l'individualisme à pris le pas sur la communauté, la télévision a remplacé le petit déjeuner familial, les consoles de jeu gagnent tous les jours du terrain sur les sports collectifs et le walkman devient une assurance qui permet de ne pas avoir à entendre les plaintes des copains. Le service militaire lui-même ayant disparu, rien n'incite plus le sujet à partager ni accepter quelle contrainte que ce soit. A partir de là comment s'étonner du plébiscite des organisations qui personnalisent leurs démarches en incitant l'individu à spolier ses collègues à son profit ? Que ne voit-il que son hypothétique victoire d'aujourd'hui en fera la victime de demain ? Que ne voit-il pas que la bar-

rette jaune qui a remplacé les trois sardines sur son épaule s'a pas la même valeur indicative et donc financière qu'antan ?

Que ne voit-il pas que par sa caution il a sclérosé son traitement pour des années, lui faisant perdre des centaines d'euros en échange de promesses de miroirs aux alouettes dont les rares élus auront des années pour s'apercevoir de leur fourvoiement ?

Comment s'étonner dès lors du désintérêt total des policiers pour leurs collègues Nantais placés tout d'un coup au ban de la société et livrés à la vindicte médiatico-politique ? Malgré l'évidence connue de tous, sachant que la mésaventure de ces trois policiers nous guette à chacun, très peu ont eu le courage d'afficher leur solidarité en appliquant la loi, toute la loi, rien que la loi. Le ministre de l'intérieur a beau jeu de se positionner, la place étant laissée libre à la déresponsabilisation et les gran-

des manifestations syndicales corporatistes des trois organisations n'étant plus d'actualité puisqu'il n'y a pas d'élections en vue jusqu'en mai.

Quoi qu'il en soit, tout le monde sait qu'en matière d'IPM, si le travail était fait convenablement tous les week-end, mais aussi lors des grands rassemblements, sportifs, culturels, festifs, plus aucune patrouille de police ne serait disponible sur la voie publique, et personne ne pourrait rien y redire.

En faisant la part belle à l'égoïsme vous ouvrez toutes grandes les portes de la division, celle qui fait le lit de la paupérisation de notre profession, déjà bien entamée. C'est un signe des temps, c'est un triste présage de l'avenir.

*Patrice PUECH
Secrétaire général adjoint*

Violences urbaines, kilomètres à outrance

L'attaque dramatique d'un bus marseillais par des voyous incendiaires a fait la une de l'actualité de la cité Phocéenne en cette fin octobre. Face à cette épidémie d'incendies criminels, on peut se demander quel est le prix que nous payons tous pour tant de violence ?

Tout d'abord, la douleur et une jeune vie anéantie. Ensuite, dès le lendemain du drame qui a suscité émotion et révolte, les C.R.S ont occupé les zones sensibles en sécurisant certaines lignes du réseau urbain, suivant de près les bus jusqu'à leur terminus.

Mais intéressons nous aux conditions d'emploi et de

logistique des C.R.S pour cette mission

Pour l'emploi, on a l'habitude : l'attente, les heures parfois tardives, mais surtout les kilomètres pèsent ; bref personne ne rechigne ! La cerise sur le gâteau c'est l'hébergement à 43 km de Marseille, sur une aire d'autoroute, à croire qu'il n'y avait pas mieux pour la C.R.S 56 !

Ce qu'il faut surtout retenir, c'est le temps passé et la distance pour prendre les repas à midi à la C.R.S.53. sachant qu'il faut parcourir ces 43 km pour aller manger et revenir ensuite dans ses appartements avant de prendre le travail quelques heures

après, voilà qui rallonge bien la journée

Si on compte bien : 172 km, plus les rotations dans Marseille, on doit bien approcher les 200 km quotidiens pour chacune des quatre sections déplacées. Là, ça rechigne un peu !

Et pendant ce temps.....

-L'UNSA appelait à manifester et à descendre dans la rue dans une embellie syndicale qui laissait planer un soupçon d'électoratisme à 11 jours de l'échéance....

-A Lyon, des voitures brûlent encore, (le journal Le Monde évalue une moyenne annuelle de 70 à 100 véhicules brûlés par jour en

France)....

-Des sapeurs pompiers sont encore victimes de « caillassages »

-On commence à entendre parler de « Police de Tranquillité. »...

Pour l'heure je me pose une question :

Combien de temps allons nous encore rouler, et aussi souvent, pour ce genre de violences urbaines qui n'arrive pas à régresser ?

*Christian MERCHAT
Délégué C.R.S. 56
MONPELLIER*

Ils sont tombés sur la tête

Depuis le mois de novembre 2006, les fonctionnaires affectés dans les DUMZ ne perçoivent plus les indemnités de repas et de couchage comme par le passé.

Par le passé une indemnité forfaitaire de 15,25 euros leur étaient attribuée par repas et une autre de 38 euros pour le coucher, il suffisait de fournir un simple justificatif de repas et de coucher pour leur permettre de percevoir la totalité de cette prime.

Depuis le 1er novembre 2006, ils ne sont remboursés que sur justificatif et à la hauteur de ce qu'ils auront payés dans la limite des taux applicables.

Avant novembre la plupart de nos collègues faisaient l'avance des frais au niveau des compagnies avant d'être remboursés. Depuis cette date la quasi-totalité des fonctionnaires refusent de faire l'avance et demandent à bénéficier des structures d'accueil soit en CRS pour les repas soit dans des hôtels ayant une convention avec le

ministère de l'intérieur. Seulement cette convention a un coût bien supérieur à ce que coûtaient les missions auparavant.

Là où le bât blesse aussi c'est sur les missions d'escortes d'individus condamnés à de très lourdes peines. Nos collègues motocyclistes assurent des missions sur deux jours pouvant aller jusqu'à 35h00. OUI vous avez bien lu 35h00.

Dans un premier temps nous avons saisi le directeur zonal des CRS Sud qui dans la réponse qui nous avait adressé ne comprenait pas pourquoi nos collègues se plaignaient car leurs collègues affectés en M.O pouvaient largement dépassés cette amplitude horaire. Pour ma part je pense qu'il devait faire allusion à nos collègues en mai 1968.

Le 6 décembre six fonctionnaires du DUMZ de Marseille effectuaient une mission de ce type sur Bordeaux en deux jours et le lendemain, pour certains d'entre eux ils étaient en plan anti hold up

sur l'agglomération de Marseille. Le stress engendré par ce type de mission est très important, en sachant que nos collègues n'ont pas le temps de récupérer physiquement et moralement de ce type de mission.

Début janvier une note du Directeur Zonal Sud adressé au Commandant de l'Unité Motocycliste Zonale Sud sur le « comportement des motocyclistes de l'UMZ » soulignait que « L'inactivité délibérée des motocyclistes de l'UMZ Sud, qui se traduit notamment par un très mauvais bilan en matière de relevé d'infraction au Code de la route, est sans commune mesure avec les résultats de l'année précédente sur une même période de comparaison. Cette attitude qui se veut une réaction aux dernières instructions ministérielles relatives aux conditions d'indemnisation des frais de déplacement n'est pas acceptable.....Je saurai tirer toutes les conséquences disciplinaires d'une inactivité qui se prolongerait après la

notification de cette mise en demeure »

Les patrouilles anti hold up ne permettent pas de faire des contrôles routiers et de verbaliser les usagers de la route, comme les escortes de détenus condamnés à de lourdes peines. Les motocyclistes sont des professionnels et la lutte contre l'insécurité routière étant une de leur priorité, leur présence sur les routes de France contribue largement à faire diminuer les morts sur les routes sans forcément verbaliser à outrance, mais il est vrai que le manque d'activité peut se traduire par des pertes sèches de plusieurs millions d'euros qui ne rentreront pas dans les caisses de l'Etat.

Claude CAMERA
Secrétaire national C.R.S.
Secrétaire régional
Zone SUD

APPEL D'OFFRE POUR EMPLOI SENIOR

Par anticipation aux préconisations du Conseil d'Orientation des retraites, le Ministère de l'Intérieur privilégie l'emploi de ses seniors. (source : site intranet MI)

ANNONCE : La MINATREC recrute pour un emploi à Levallois-Perret .

«La Mission nationale pour la réserve civile (MINATREC) recherche pour un emploi au service de sécurité du ministère de l'intérieur des personnels issus du corps d'encadrement et d'application, retraités dégageés des liens avec le service depuis moins de 5 ans ou des fonctionnaires actifs prochainement à la retraite.»

La réserve civile, des seniors participant à l'effort collectif pour sauver le système par répartition.

VOILA UNE BONNE PISTE POUR ASSURER LE FINANCEMENT DE NOS RETRAITES.

A.BENOIT
Secrétaire général

Horizon 2007 ?

Alors que les policiers patagent dans les trop nombreux rappels au service, les décalages horaires à n'en plus finir, les astreintes à domicile et je passe sur toutes les combinaisons pour obtenir des fonctionnaires, se multiplient, sécurité du citoyen oblige. Hé oui, chers amis, c'est cela la police corvéable à merci, agir pour le bien de tous.

Pendant tout ce temps, nous policiers écoutons les propositions pour l'avenir de la France.

L'élection présidentielle : une véritable découverte républicaine, une politique de justice et de responsabilité. Assommés de diagnostics, de méthodes, de philosophies allant même sur un nouvel Etat, une nouvelle Nation, une nouvelle République, un changement grandiose...

Nous avons bien noté toutefois la volonté de certains à vouloir :

- une justice respectée, efficace et responsable dans laquelle les magistrats devront répondre de leurs fautes.

- revaloriser le statut des magistrats, c'est-à-dire réévaluer leur traitement et augmenter les moyens mis à leur disposition pour exercer leurs fonctions.

« La république, c'est aussi le travail récompensé et le partage des fruits de la croissance »

Les Policiers sont d'accord pour le travail récompensé et le partage des fruits de leur travail où chaque arrestation devrait en principe conduire à une absence de récidive ô combien coûteuse pour la société.

Dans tous les programmes électoraux, rien pour les policiers de terrain serviteurs exemplaires de l'état, hormis une surcharge de travail avec des effectifs ne pouvant répondre à la

demande, le tout accompagné d'une complexité infernale de procédures qui provoque des résultats stupéfiants en matière de taux de réussite.

Alors que les Français reconnaissent en leur police son sérieux, sa compétence et sa responsabilité, aucun parti politique n'aborde les véritables problèmes du métier de policier. Alors que la sécurité est un enjeu capital pour cette élection, la négligence des élus envers le métier a un effet dévastateur sur la sécurité des Français.

Pour le Policier une position sociale de plus en plus précaire, afin de comprendre il suffit d'avoir assisté une seule fois à une C.D.A.S ou en C.N.A.S, l'action sociale en faveur du policier, qui est une **mascarade de première classe.**

un horizon 2007 bien obscur pour le métier, loin de 007.

Le Policier c'est aussi l'électeur,

d'un service public ou chaque jour son contact avec le citoyen apporte son lot de réflexions. Concernant la reconnaissance du métier très difficile de policier, chacun et chacune d'entre nous constate un véritable échec, cette situation est inadmissible pour un pays qui envisage d'apporter plus de sécurité aux Français.

Le futur gouvernement, devra prendre en compte la vie sociale du policier, ainsi que son traitement.

Nous devons en finir avec la cohabitation du logement chez nos jeunes collègues qui arrivent tout juste à boucler les fins de mois, Il est inadmissible que pour le policier la vie sociale soit complètement dépersonnalisée.

*Henri ROUSSELOT
Secrétaire général adjoint*

Une veuve dans la panade

Quelques lignes lues dans un hebdo me rappellent à notre triste situation de parias de la fonction publique, me fixent sur le peu de crédit réservé également à nos veuves.

Ces quelques lignes me remémorent les obsèques en grandes pompes de notre collègue Régis LATORRE de la BAC Nord de Marseille.

Régis est mort à bord d'un véhicule administratif, lors de la poursuite du véhicule d'un contrevenant.

Dans un premier temps sa veuve touche une pension de réversion.

Ensuite une nouvelle loi, stipulant que les veuves de policiers morts en service peuvent espérer voir leur pension doubler, incite cette dernière à entreprendre de nouvelles démarches pour améliorer sa situation financière. Elle rédige donc une demande dans cette optique au ministère des finances.

Quelques années plus tard, ce ministère daigne enfin se manifester, et lui notifier un refus. L'administration caustique est froide et ne se hâte jamais. Ebranlée par ce refus, en désespoir de cause, elle saisit le tribunal administratif.

Ce dernier lui donne raison, elle touche 100 000 euros d'arriérés. Après ces longues années de tergiversation et de doute, sa pension est enfin doublée.

Mais le ministère des finances ne se satisfait pas de cette « embellie » financière. Il considère que la seule poursuite d'un véhicule et l'accident survenu à cette occasion n'entrent pas dans les critères de l'opération de police.

En 2006 la cour administrative d'appel suit l'avis du ministère. Voilà Josiane obligée de rembourser 165000 euros de trop perçu.

Tout n'est pas perdu pense-t-elle notre énergique ministre

de l'intérieur va comprendre mon désarroi.

Monsieur le ministre va se rappeler que mon policier de mari a été décoré, cité à l'ordre de la nation, couvert d'éloges à titre posthume.

Elle se fend donc d'un recours gracieux à notre paternaliste homme d'état.

Toujours à l'écoute et à « donf » derrière ses troupes, Monsieur le ministre aurait semblé t'il laissé agir le ministère des finances sans autre forme de procès, laissant le vautour dévorer sa proie en toute impunité...Josiane est abandonnée, elle ne représente rien et n'est d'aucune utilité dans une campagne électorale, aucune cérémonie et donc aucune caméra n'est là pour susciter la compassion définitivement médiatique. Cette dramatique affaire fait songer également à l'épouse d'un autre collègue décédé brutalement hors service avec 600 heures supplé-

mentaires dans sa besace.

Dans ce cas précis le ministère avait eu l'impudence de répondre que les textes prévoient l'indemnisation de 150 heures, mais qu'il n'avait pas les moyens financiers d'honorer le règlement des dites heures ??????

Monsieur le ministre dans ces dossiers poignants, les fonctionnaires de police attendent des signes forts de respect et de réconfort. A défaut de la vie, qu'on laisse leur dignité à ceux qui ont péri au service de la nation. A défaut, il serait souhaitable qu'ils vous manifestent leur soutien lors du prochain scrutin.

Qui aime bien, châtie bien !!!!!!!!!!!!!

*Michel CAILLOT
Secrétaire régional adjoint
P.A.C.A.*

Responsabilité !

RAPPEL : Affaire de NANTES NOS COLLEGUES RISQUENT 20 ANS !
Le délaissement qui a provoqué la mort est puni de vingt ans de réclusion criminelle article 223-4.

Le traitement des I.P.M NOTE OPERATIONNELLE

Réunion d'interface du 21 novembre 2006 SDIS/SAMU/SMUR a précisé les principes d'interventions suivants :

PRISE EN CHARGE DES IVRESSES VOIES PUBLIQUE
Aucune ivresse VP n est confiée directement la Police.

Toute personne ivre sur la voie publique est à considérer **comme malade jusqu'à avis médical**.
Elle doit être transportée au service d'urgence de l'hôpital de secteur.

Si besoin, **c'est au médecin des urgences qu'il appartient de faire appel à la Police.**
Seul un certificat médical autorise les forces de l'ordre à prendre en charge cette personne.

Position du VSAV et du VML durant le trajet vers l'hôpital : (Précisions apportées au paragraphe 3
« transport vers l'hôpital » de la convention tripartite. Au cours des trajets urbains :

Le VML se place devant le VSAV et facilite sa progression.

Hors agglomération et sur autoroute :

Le VML se place derrière le VSAV pour être rapidement à disposition
de l'équipe médicale en cas d'arrêt du transport nécessité par l'état de la victime.

Le DIRECTEUR Départemental Des Services d'incendie et de Secours

LES POLICIERS DOIVENT PRENDRE ACTE QUE SI BESOIN SEUL LE MEDECIN DES
URGENCES PEUT FAIRE APPEL AUX SERVICES DE POLICE,
ET QU'AUCUN TRANSPORT I.P.M N EST AUTORISE SANS CERTIFICAT MEDICAL.

Info/Com HR 278160107

Attribution de la prime exceptionnelle à titre individuel

En novembre 2006, la FPIP saisissait Monsieur le Directeur Général de la Police Nationale au sujet de l'attribution de la prime exceptionnelle aux policiers méritants. L'objet de notre saisine portait sur une réelle transparence dans l'attribution de cette prime au personnel concerné.

Une prime qui ne comptera pas dans le calcul de votre retraite, puisqu'il s'agit d'une prime annuelle et de plus exceptionnelle !!!

Prime exceptionnelle qui fait trop souvent parler d'elle au

sein de la Police Nationale et notamment lors de la décision de la DDSP d'attribuer la récompense numéraire.

Les questions fusent sur cette attribution, et les questions restent sans réponse quand la dite prime est attribuée ! « Et pourquoi pas moi ? Je ne la mérite pas ? Et qui a décidé ? et qui a bénéficié de la prime ? »

Transparence vous avez dit ? Mais c'est anti-déontologie non ?

Il faut pourtant rappeler que

les fonds publics (la prime), doivent être utilisés en toute transparence, avec équité entre les policiers méritants pouvant bénéficier de cette prime afin d'éviter le favoritisme....

Une prime exceptionnelle et individuelle est difficile à attribuer à une poignée de collègues, qui ont fait preuve de résultats dans l'accomplissement de leur mission quotidienne.

Alors la FPIP tire à nouveau la sonnette d'alarme en dénonçant ces pratiques d'attributions, obscures et

inacceptables, pour obtenir des DDSP, des attributions en toute clarté, portées à la connaissance de toutes et de tous !

Notre fédération restera vigilante sur ce dossier qui divise un grand nombre du personnel au sein des services.

*Jean Luc Mausy Pélissou
Secrétaire régional
Zone SUD-OUEST*